

Le discours du mouvement antiséparatiste jurassien (1952-1963)

Autor(en): **Chatelain, Emma**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **107 (2004)**

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-550133>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le discours du mouvement antiséparatiste jurassien (1952-1963)

Emma Chatelain

Introduction

Le mouvement antiséparatiste a beaucoup moins été étudié que le séparatisme ou alors, dans le cadre d'une étude sur ce dernier, comme la constituante réactionnaire à ce mouvement. On peut peut-être voir cela comme une tendance générale en histoire; on étudie davantage les révolutions, les idées novatrices que ceux qui s'opposent au changement. Et en l'occurrence, c'est bien le séparatisme qui présentait la différence, la nouveauté.

Pour ma part, je me suis concentrée sur un sujet peu étudié, le discours des antiséparatistes durant les dix premières années de ce mouvement, c'est-à-dire de la fondation de l'Union des Patriotes Jurassiens (UPJ), en 1952, à l'année 1963. J'ai choisi cette date comme borne finale, car elle marque un tournant dans la politique antiséparatiste puisque l'Union des Patriotes Jurassiens s'y prononce officiellement en faveur de la division du Jura.

J'ai étudié ce discours principalement à travers *Le Jurassien*, le journal mensuel de propagande du mouvement antiséparatiste, ainsi que d'autres sources telles que discours ou brochures.

La naissance du mouvement antiséparatiste

Le 14 novembre 1952 est diffusé un *Manifeste au peuple suisse, au peuple du Jura et de l'ancien canton* (souvent appelé *Manifeste des 360* en raison du nombre de signatures). Il déclare que «le Jura ne veut pas de la séparation» et peut être considéré comme l'acte de fondation du mouvement antiséparatiste, l'Union des Patriotes Jurassiens (UPJ). Cet événement se déroule à la veille de la dissolution du Comité de Moutier et en réaction aux prises de position qui se radicalisent du mouvement séparatiste, le Rassemblement Jurassien (RJ), né en 1947. Dès lors, nous allons assister à un dialogue de sourds entre ces deux adversaires.

Le premier congrès de l'UPJ a lieu à Saint-Imier, le 25 avril 1953. L'UPJ y adopte ses statuts et se fixe ses buts (article 1) qui sont:

- a) de défendre les intérêts du Jura dans le cadre du canton de Berne
- b) de sauvegarder son patrimoine linguistique et culturel
- c) de maintenir ses particularités
- d) d'œuvrer à la réalisation de ses aspirations légitimes
- e) de travailler en faveur des bonnes relations entre Jura et ancien canton.

Dès les années 1960, on assiste à une diversification du mouvement antiséparatiste, comme chez les séparatistes. En effet, plusieurs nouvelles associations viennent se joindre à l'UPJ qui elle-même se rebaptise Force Démocratique en 1974.

Les militants

L'auteur du *Manifeste* est Roland Stähli, âgé alors de 35 ans. Cet instituteur de Tramelan fait déjà partie de la scène intellectuelle jurassienne. Il s'est notamment battu pour la défense et l'illustration de la langue et de la littérature française en étant le principal rédacteur de la *Revue transjurane*, fondée en 1938 à Tramelan. Toujours partisan d'un dialogue entre Berne et le Jura, deux raisons l'ont poussé à écrire ce *Manifeste*: soutenir le travail du Comité de Moutier et réagir au mouvement séparatiste (notamment à Roland Béguelin). Parmi les 360 premiers signataires du texte, on retrouve essentiellement des gens du Jura Sud, une majorité d'industriels, d'enseignants, de fonctionnaires et d'agriculteurs, et les trois partis gouvernementaux – Parti socialiste (PS), Parti libéral-radical (PLR) et Parti des paysans, artisans et bourgeois (PAB) – sont représentés¹. On y trouve aussi beaucoup de gens assurant des rôles politiques, maires ou députés. Aucune femme n'est présente, elles feront leur apparition plus tard, notamment avec le Groupement féminin de Force Démocratique (GFFD créé en 1974, mais FD restera presque toujours exclusivement masculin²).

Il ressort de la lecture du *Jurassien* et d'autres écrits de l'UPJ que les antiséparatistes sont des gens conformistes, pragmatiques, attachés à des questions d'ordre économique et financier, refusant l'aventure et préférant rester sur des valeurs sûres. Ces valeurs sont celles qu'ils se sont donné le devoir de défendre, à savoir la démocratie, la liberté, le dialogue, tout ce qui fait de la Suisse un pays exemplaire. Ils se considèrent, face aux agitateurs séparatistes, comme les «vrais Suisses».

Politiquement, ils préfèrent les partis bourgeois, PAB et PLR³, alors que les séparatistes sont plutôt du côté PDC. On peut remarquer que seul ce parti n'est pas représenté à Berne. Il y a donc un lien entre le fait d'être antiséparatiste et d'être au gouvernement bernois.

La question confessionnelle est aussi déterminante dans cette affaire. Il y a un lien entre sa religion et le fait d'être séparatiste ou antiséparatiste⁴. Et d'après un sondage mené en 1981 par l'Institut de sociologie de l'Université de Zurich, 78,7% des antiséparatistes sont protestants⁵. Cet aspect n'est donc pas négligeable, même si on s'est souvent défendu de voir dans la Question jurassienne un conflit confessionnel. On trouve d'ailleurs dans l'article 2 des statuts que l'UPJ a établis en 1953: «L'UPJ est politiquement et confessionnellement neutre».

Pour conclure ce portrait des militants antiséparatistes, on peut citer le sociologue Michel Bassand: «Dans le Jura Sud, plus une commune vote PDC, plus elle est séparatiste, catholique, francophone, formée de personnes nées dans la commune de domicile, et favorable à l'octroi des droits politiques aux femmes. A l'inverse, plus une commune est antiséparatiste, plus elle vote PAB, plus les couches supérieures sont importantes, plus elle est germanophone et protestante.»⁶

Moyens de diffusion

Les antiséparatistes opposent leur manière d'agir, selon eux, une action discrète et réaliste, à l'agitation des séparatistes, à leurs fêtes bruyantes et populaires. Les antiséparatistes, eux, prétendent s'exprimer avec «fermeté, simplicité, bonne foi» et restent dignes dans la lutte⁷.

Leur message passe principalement par des conférences et le journal du mouvement *Le Jurassien*, dont le premier numéro est édité en août 1953 et qui devient le *Quinquet* en 1979, encore publié actuellement. Des conférences étaient aussi organisées dans tout le Jura, mais aussi en Suisse romande où les gens, d'après l'UPJ, étaient mal informés à cause de la presse romande, en majorité proséparatiste et «en des mains catholiques». L'UPJ se donnait alors la tâche de rétablir les faits réels.

On retrouve à plusieurs reprises, chez les antiséparatistes, ce sentiment d'être victimes de la presse romande. Cette impression est très présente dans les articles du *Jurassien* en 1963, après les actions du FLJ.

Mais, si la presse romande semble être plus sensible au combat des séparatistes que des antiséparatistes, il ne faut pas oublier que ces derniers bénéficiaient du soutien de Berne puisque leur but était le même. A titre d'exemple, j'aimerais citer l'*Association pour l'entente entre Berne et le Jura* fondée en décembre 1951. Cette association, en étroite collaboration avec la chancellerie bernoise, vise surtout l'opinion publique suisse alémanique, mais maintient aussi un certain contrôle sur la presse romande et ceci notamment par l'intermédiaire de Virgile Moine, conseiller d'Etat jurassien⁸. En octobre 1952, cette association met sur pied un *Office central d'Information*, spécifiquement pour la Question jurassienne et dirigé par le chancelier d'Etat. Cet office, toujours par

l'intermédiaire de Virgile Moine et de ses liens amicaux avec Roland Stähli, est en étroite relation avec l'UPJ et notamment le rédacteur en chef du *Jurassien*, Jean-Pierre Méroz⁹ à qui il transmet des informations.

Le discours antiséparatiste dans les années 1950

Maintenant que nous connaissons un peu mieux le profil des acteurs antiséparatistes, je vais passer à l'analyse de leur discours dans les années 1950. J'ai relevé cinq arguments revenant à plusieurs reprises.

Les deux points qui m'ont semblé les plus importants sont :

1. l'aspect économique: pour l'UPJ, la cohabitation avec Berne est un gage de sécurité au contraire de l'«aventure» que représente un nouveau canton

2. le poids du passé et les 600 ans de vie commune avec Berne

Les trois autres sont :

3. un fort patriotisme: l'UPJ se présentant comme le défenseur des libertés démocratiques

4. son action d'information pour rétablir la vérité face aux mensonges manipulateurs des séparatistes

5. la question de l'unité du Jura et de ses frontières.

Refuser l'aventure et opter pour la sécurité

La question économique est très importante. On refuse l'aventure séparatiste, car rester avec Berne est un gage de sécurité. On met le doigt sur l'inconnu que représente un nouveau canton du point de vue financier¹⁰. On dénonce donc l'insécurité que comporte un tel projet et on reprend ainsi le slogan «Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras»¹¹, slogan repris à plusieurs reprises dans le discours antiséparatiste. On met en avant la problématique des impôts qui seraient plus élevés dans un nouveau canton.

On trouve donc ici une opposition entre, d'un côté, la raison, le choix de la sécurité, et de l'autre côté, la démesure, l'aventure séparatiste. Outre l'importance économique du canton de Berne, l'UPJ tient à dire que celui-ci s'est toujours (malgré quelques erreurs qu'elle ne nie pas) montré tolérant envers sa minorité francophone et que la cohabitation entre Berne et le Jura a toujours été harmonieuse et prospère.

Cette question est évidemment très importante, puisqu'il est vrai que, si l'on accepte sur ce point le discours antiséparatiste, toute revendication séparatiste (fondée sur une incompatibilité profonde entre les Berinois et les Jurassiens, due à leurs différences et à la triple domination (économique, politique et culturelle) de Berne sur le Jura¹²) perd aussitôt tout fondement.

La bonne entente entre l'ancien canton et le Jura ne tombe pas du ciel, mais est due à 600 ans de vie commune.

Le poids du passé

Pour les antiséparatistes, on ne peut pas parler de la Question jurassienne sans tenir compte du passé.

L'histoire commune du Jura avec Berne a commencé au XIV^e siècle. C'est de cette époque que datent les premiers traités de combourgeoisie qui unirent Berne aux états du sud du Jura. Il est donc important, dans le discours antiséparatiste, de s'appuyer sur ces 600 ans de vie commune et harmonieuse avec Berne. Ces liens ont, en plus, été renforcés à l'époque de la Réforme.

Un des points importants du débat opposant les séparatistes et les antiséparatistes tourne autour de l'affirmation ou non de l'ancien Evêché de Bâle comme un état souverain et indépendant.

Pour le RJ, le Jura, identifié à l'ancien Evêché de Bâle, a formé durant huit siècles un état indépendant¹³. Une telle opinion est inadmissible pour les antiséparatistes puisqu'elle donne aux revendications séparatistes un fondement historique.

Face à ces arguments, l'UPJ avance donc la thèse inverse. Comme les terres du prince-évêque de Bâle étaient une partie de l'empire allemand, elles ne pouvaient donc pas former un Etat souverain, au contraire des treize cantons que comptait alors la Confédération¹⁴.

Dans ce débat, deux interventions d'historiens sont à retenir, la thèse d'Adolf Gasser, professeur d'histoire à l'Université de Bâle, qui affirme, dans un rapport publié en 1957, que l'ancien Evêché de Bâle n'a jamais formé un Etat, et celle de Paul-Otto Bessire reprise par les séparatistes en réaction au rapport Gasser.

L'UPJ pour la défense des libertés démocratiques

Il ressort clairement du discours antiséparatiste que leur combat ne concerne pas que le Jura, mais bien toute la Suisse et ses valeurs. L'UPJ se bat pour la défense de ces valeurs, le dialogue, la concertation qui permettent à des gens de langues, de confessions, de cultures différentes de vivre ensemble. Les antiséparatistes font donc preuve d'un fort

patriotisme en se considérant comme les *vrais Suisses* à l'inverse des séparatistes qui représentent un danger pour la nation.

Pour la rédaction du *Jurassien*, céder aux revendications séparatistes, c'est-à-dire un Etat au nom d'une ethnie, nécessiterait un changement de la constitution et créerait un éclatement de la Suisse. Ça serait la porte ouverte à d'autres revendications du même type dans plusieurs régions de Suisse¹⁵.

Le séparatisme est donc vu comme un «danger national»¹⁶ et l'UPJ se porte garante de tout faire pour lutter contre ce danger.

Honnêteté contre manipulation

L'UPJ, sûre de représenter la majorité, dénonce les séparatistes comme étant malhonnêtes, cause d'un climat de haine, orgueilleux et ambitieux. Un des premiers objectifs du *Jurassien* est alors de faire «œuvre de vérité» face à toutes les manœuvres de propagande, les chiffres erronés, les accusations sans preuves et les déformations historiques que publient les séparatistes¹⁷. En effet, l'UPJ les accuse de n'avoir aucune source fondée pour prouver leur théorie historique, «les auteurs des commentaires historiques se servent du passé sans avoir jamais mis les pieds aux archives»¹⁸.

Face à cette mauvaise foi, il s'agit pour l'UPJ de «libérer l'opinion publique de l'oppression séparatiste»¹⁹. En effet, les séparatistes ne se contentent pas d'user d'une honteuse propagande, ils sèment la terreur autour d'eux et font pression pour se rallier de nouveaux partisans. Ainsi, Virgile Moine, dans un discours prononcé en 1957, dénonce un «état-major doctrinaire» qui a su séduire «une jeunesse ardente, enthousiaste, naïve aussi, désireuse de grandeur et d'évasion»²⁰. Les antiséparatistes opposent leur raison à la passion des séparatistes.

L'unité du Jura

Le discours de l'UPJ sur la question de savoir s'il y a une unité entre les Jurassiens est multiple. Un premier point à relever est que, pour l'UPJ, le rattachement du Jura à Berne en 1815 est vu comme le début d'un processus unificateur. Ce n'est qu'après 1815 que les sept districts jurassiens ont pu former une unité politique²¹.

Quant à la question de savoir si les Jurassiens sont divisés, l'UPJ répond parfois NON (ou en tout cas pas assez pour se séparer) et parfois OUI, à cause d'une histoire différente (notamment l'importance de la Réforme et des six siècles de vie commune avec Berne) et aujourd'hui de l'action des séparatistes qui créent un climat de haine et de tension dans le Jura.

Dans cette question de la division du Jura, on peut aborder la question des frontières géographiques d'un éventuel nouveau canton du Jura et notamment le cas de Bienne.

Les antiséparatistes sont extrêmement opposés à l'idée d'être séparés de Bienne, celle-ci étant la capitale économique du Jura bernois: l'en séparer reviendrait à une «décapitation économique de celui-ci»²². On retrouve ici les soucis économiques des antiséparatistes face à la création d'un nouveau canton.

On peut encore mentionner, dans cette même idée de frontières, l'idée, qu'on trouve pour la première fois dans un discours d'Henri Huber, conseiller d'Etat, en octobre 1957, qu'il est aujourd'hui anachronique de créer de nouvelles frontières. En effet, à l'heure d'une union européenne, il serait absurde de vouloir, en Suisse, aller à contre-courant.

Cependant, on peut quand même remarquer que face à l'Europe, l'UPJ prend position pour une intégration uniquement économique, qui ne doit jamais être politique, car elle mettrait en danger la neutralité et l'indépendance de la Suisse. On retrouve là la prudence et le pragmatisme des antiséparatistes.

L'évolution de l'UPJ face à l'initiative du RJ jusqu'à l'acceptation d'une séparation entre le Nord et le Sud

Examinons l'évolution du discours antiséparatiste face à la votation de 1959 dans le but de mettre en évidence le poids de cette date, laquelle marque une première étape dans l'évolution de la Question Jurassienne.

1957, le RJ lance l'initiative

On trouve la première réaction de l'UPJ face à l'intention du RJ de lancer une initiative (elle le sera le 15 août 1957) dans le N° 43 de juin-juillet 1957. Cette initiative réclame une consultation de la volonté populaire cantonale pour savoir si elle veut un plébiscite dans le Jura sur la création d'un nouveau canton ou non.

Bien sûr, l'UPJ prend tout de suite position contre cette initiative. Le N° 43 du *Jurassien* y est en grande partie consacré. Les deux thèmes principaux développés par l'UPJ durant toute leur campagne sont déjà présents:

- les questions financières que pose un nouveau canton²³,
- les moyens d'action peu honnêtes mis en œuvre par les séparatistes lors de la récolte des signatures²⁴.

La question financière est extrêmement présente, et ceci durant toute la campagne. L'UPJ s'oppose, par des chiffres clairs et vrais, aux séparatistes incapables de rien proposer de concret²⁵.

Les méthodes du RJ sont dénoncées: «pour aboutir à ses fins, il se fera doux comme un agneau, conciliant dans la forme, prévenant, mielleux, plein d'attentions. Et tandis qu'il arguera de sa bonne foi, ses militants organisés en commandos passeront de village en village, de maison en maison, pour attirer à eux les voix des Jurassiens.»²⁶ Les séparatistes sont donc dépeints comme étant prêts à tout pour obtenir des signatures (et ceci avant que cette récolte ait commencé). A l'opposé, le rôle de l'UPJ (comme dans la question financière) est d'avertir, d'informer la population.

Quelques mois plus tard, l'UPJ commence à dénoncer cette initiative comme étant une manœuvre séparatiste, laquelle consiste, en créant la confusion (car elle se présente en plusieurs étapes), à obtenir une majorité de oui dans la partie jurassienne pour ainsi alerter l'opinion en se présentant comme les victimes de la majorité bernoise. Mais l'UPJ souligne que ce résultat ne serait pas clair: les gens ayant voté OUI pourraient l'avoir fait pour deux raisons: pour signifier, soit qu'ils veulent un nouveau canton, soit qu'ils veulent pouvoir dire, par un vote, qu'ils ne veulent justement pas de nouveau canton.

Antidémocratique est aussi cette initiative, car elle permettrait d'«organiser une votation fédérale sur la question de la séparation du canton de Berne, sans que le peuple bernois dans son ensemble – et non seulement les sept districts jurassiens – se soit prononcé à ce sujet»²⁷, ce qui reviendrait à ce qu'une minorité impose ses vues à une majorité. En plus, l'UPJ craint pour l'avenir de la Suisse, puisqu'en envisageant le succès d'un tel projet, on assisterait à «un séparatisme en cascade et alors, c'en serait fait de la Confédération»²⁸.

1958, voter pour régler la question

Durant toute l'année 1958, on sait, même avant qu'elle ne soit déposée en novembre, que l'initiative a réussi à récolter suffisamment de signatures. L'UPJ continue à développer les mêmes arguments: les problèmes financiers qui découleraient de la création d'un nouveau canton et dont les séparatistes ne parlent pas²⁹; les méthodes employées par les séparatistes pour arriver à ce résultat³⁰. Je me permets de remarquer ici que ces accusations sont exactement les mêmes qu'en été 1957, alors que l'initiative n'est pas encore lancée.

Des chiffres commencent à s'articuler. L'initiative aurait récolté 24000 voix dont 42% d'électeurs du Jura Sud (57% d'électeurs jurassiens). Il faut donc expliquer ce succès. D'après l'UPJ, si beaucoup d'antiséparatistes ont signé cette initiative, c'était dans l'espoir de voir cette question réglée et de retrouver la paix, de pouvoir «dire ce qu'ils pensent d'un mouvement anti-alémanique et anti-suisse»³¹.

En juillet 1958, l'initiative du RJ n'est pas encore déposée et l'UPJ commence à s'impatienter. Elle se montre convaincue que le délai des séparatistes ne fait que prolonger le malaise provoqué par cette initiative, ce qui serait en fait le but premier des séparatistes. Au lieu de chercher à «y voir clair», ceux-ci ne cherchent qu'à «creuser un fossé entre le Jura et l'ancien canton»³².

L'initiative est finalement déposée en novembre 1958. On revient alors sur la raison de ce délai imposé par le RJ qui est interprété comme une manœuvre de plus, une manière de gagner du temps pour faire campagne dans le Lauffonnais et dans le Sud³³.

1959, avant et après la votation, la propagande et la victoire

Les mois précédant la votation du 5 juillet 1959 sont utilisés par l'UPJ à une active propagande en faveur du non. Un numéro spécial du *Jurassien* est même édité juste avant les votations. On y retrouve bien sûr tous les arguments développés précédemment.

L'UPJ se montre sûre de la victoire et présente un RJ en perte de vitesse³⁴ et un peuple jurassien décidé à opter pour la seule solution capable de ramener la paix: le refus d'une séparation.

Après la votation (48% de OUI dans le Jura, 22% dans tout le canton³⁵), le ton est triomphaliste. Du côté antiséparatiste, on est sûr que la lutte est désormais finie, que les séparatistes n'ont plus qu'à abandonner leurs revendications.

Plusieurs articles vont dans ce sens, leurs titres sont évocateurs: «La lutte dans le Jura Nord, le cauchemar est dissipé», ou encore: «Le séparatisme condamné à mort» où l'on peut lire que le Sud n'aurait jamais accepté de se séparer de Berne et que le Jura Nord ne le peut pas tout seul³⁶.

Marc Houmard, Jean Wille et Jean-Pierre Méroz dans un article intitulé «Merci» adressent leurs remerciements et annoncent que désormais «la paix va revenir chez nous» et que «le Jura est maintenant libéré de la tutelle séparatiste».

Rapidement, les antiséparatistes se rendent compte que l'attitude du RJ ne va pas dans ce sens, mais qu'ils se montrent prêts à continuer la lutte. On va alors, du côté antiséparatiste, dès octobre 1959, critiquer

l'attitude de mauvais joueur du RJ, attitude qui ne fait qu'attiser les divisions entre Jurassiens, alors que les antiséparatistes, eux, voudraient travailler à recréer une union entre le Nord et le Sud (il est évident qu'ils sont nettement opposés à une séparation en deux du Jura)³⁷.

Face à la réaction du RJ qui met le résultat de cette votation sur le compte des voix des nombreux immigrés bernois, l'UPJ se place en défenseur de la démocratie et dénonce la manœuvre des séparatistes comme une «ségrégation électorale»³⁸.

1960-1963, Refus des séparatistes d'abandonner le combat

Dans les années 1960-62, le ton se calme un peu. Les thèmes habituels sont abordés, mais sur un ton moins polémique que durant les trois années précédentes. L'UPJ pense que son combat a été légitimé par le résultat du 5 juillet et que toute revendication séparatiste a été enterrée une bonne fois pour toutes. Cependant, le RJ ne suit pas ce chemin. Dès la fin de l'année 1961, l'UPJ s'inquiète de ses ambitions de porter le problème à l'étranger.

Les attentats du FLJ, à la fin de l'année 1962 et au début 1963, provoquent bien sûr de vives réactions parmi les milieux antiséparatistes. On dénonce bien sûr la violence de telles actions, mais aussi les liens troubles entre le RJ et le FLJ. L'UPJ réclame un désaveu clair et public de ce dernier par les séparatistes³⁹.

L'UPJ commence à craindre l'opinion de la presse romande, alertée par les actions du FLJ, et la volonté d'internationalisation du conflit par les séparatistes. C'est certainement dans cette optique que, lors de l'assemblée générale de l'UPJ de l'automne 1963, une résolution est adoptée qui montre un net changement de politique. Dans les années 60-61, on pense à retrouver une certaine cohésion au sein du peuple jurassien, on est donc bien loin de l'idée d'une division du Jura. Mais dans cette résolution, l'UPJ se voit contrainte, puisque tous les efforts qu'elle a faits pour calmer le jeu sont restés vains, puisque le RJ «est resté sourd à ces appels [...] a durci sa position, creusant un fossé toujours plus profond entre le Sud et le Nord du Jura» à se résigner, pour la paix, à envisager que les trois districts du Nord se prononcent par un vote sur leur avenir⁴⁰.

On verra par la suite que c'est la solution que choisira le gouvernement bernois en changeant sa Constitution en 1970 pour permettre les plébiscites qui aboutiront effectivement à une division entre le Sud et le Nord.

Conclusion

Pour conclure, je vais tenter de dégager l'évolution générale du discours antiséparatiste durant les années 1950.

Au début de cette période, le but premier des antiséparatistes est de démontrer les raisons de leur mouvement: une action d'information dans la population face aux mensonges séparatistes. Plusieurs arguments sont mis en avant. Deux points ressortent particulièrement, l'aspect économique et le débat historique. L'aspect économique est, à mon avis, extrêmement important. Les antiséparatistes voient la cohabitation avec Berne comme un gage de sécurité et refusent un changement qui réserverait un avenir incertain. Du point de vue historique, les antiséparatistes refusent l'idée séparatiste que l'ancien Evêché de Bâle a formé un état indépendant. D'autres arguments reviennent à plusieurs reprises dans les articles du *Jurassien*. Les antiséparatistes se présentent comme les défenseurs d'une certaine entente helvétique, la réunion de gens de langues, de cultures, de religions différentes, pourtant capables de vivre ensemble, particularité de la Suisse qui se voit remise en cause par les séparatistes. D'où le sentiment pour l'UPJ d'être le reflet de la majorité, au contraire des séparatistes qui ne sont que manipulateurs.

Sur la question de l'unité du Jura, les prises de position antiséparatistes sont plus aléatoires. D'un point de vue historique, le Nord et le Sud du Jura sont très différents. Mais, s'il s'agit d'envisager une division du Jura, alors cette différence est minimisée, attitude qui change en 1963, puisque l'UPJ accepte finalement l'idée d'une division du Jura.

Dès l'année 1957 et l'annonce du projet de l'initiative séparatiste, le *Jurassien* se lance dans une farouche campagne en faveur du NON. On reprend les mêmes arguments avec, en tête, toujours l'aspect économique. Des attaques directes et violentes contre le RJ et ses méthodes se font aussi très présentes.

Le 5 juillet 1959 est suivi par un moment d'euphorie, on savoure sa victoire qu'on pense définitive, les antiséparatistes se montrent sûrs de leur politique légitimée par le résultat du scrutin. Le début des années 1960 voit naître une accalmie dans le ton des articles du *Jurassien*. Cependant, elle n'est que de courte durée. L'attitude séparatiste qui refuse de renoncer à son combat va relancer les débats. La volonté d'internationalisation du mouvement par les séparatistes et les actions du FLJ vont mettre l'UPJ sur la défensive. Elle prend alors un ton de victime et se décide à accepter une séparation entre le Nord et le Sud du Jura.

Emma Chatelain est étudiante à l'Université de Fribourg où elle prépare une licence ès lettres avec l'histoire contemporaine en branche principale. Cet article est le résumé d'un travail réalisé dans le cadre d'un séminaire.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Travaux relatifs à la Question jurassienne:

- BASSAND, Michel.: «Le séparatisme jurassien: un conflit de classe et/ou un conflit ethnique?», in: *Cahiers internationaux de Sociologie*, vol. LXI, 1976.
- GANGUILLET, Gilbert: *Le conflit jurassien, genèse et trajectoire d'un conflit ethno-régional*. Zurich, Boko Druck, 1998.
- HAUSER, Claude: *Aux origines intellectuelles de la Question jurassienne. Culture et politique entre la France et la Suisse romande (1910-1950)*. Courrendlin, CJE, 1997.
- VOUTAT, Bernard: «La question jurassienne», in: *Dictionnaire Historique de la Suisse* [publication électronique DHS], version du 11.11.2003.
- WISARD, François: *Le Jura en question*. Lausanne, Le livre politique, 1988.

Publications antiséparatistes:

- *Le Jurassien* (1953-1963). Mensuel édité à Saint-Imier par l'Union des Patriotes Jurassiens
- *La discorde dans le Jura bernois. La question jurassienne à la lumière de la vérité historique et de la réalité politique*. Berne, Edité par l'Union Cantonale, 1957.
- *Jura bernois 1952-1977. Dans le sens de l'histoire, vingt-cinq ans de lutte*. Tavannes, Ed. de Force Démocratique, 1977.
- DROZ, Roger, STÄHLI, Roland et al.: *Jura Bernois: 1975-1985*. Moutier, Ed. de Force Démocratique, 1985.
- HUBER, Henri et MOINE, Virgile: *Où mène le séparatisme?* Saint-Imier, Imprimerie du Jura Bernois, 1958.
- UNION DES PATRIOTES JURASSIENS: *Manifeste au peuple suisse, aux peuples du Jura et de l'ancien canton, au Grand conseil et au Conseil-exécutif du canton de Berne*. Tramelan, Imprimerie du progrès, 1952.
- UNION DES PATRIOTES JURASSIENS: *Statuts*. Saint-Imier, 25 avril 1953.

NOTES

¹ GANGUILLET, Gilbert, *Le conflit jurassien, genèse et trajectoire d'un conflit ethno-régional*. Zurich, Boko Druck, 1998, p. 88.

² *ibidem*, p. 96.

³ BASSAND, Michel: «Le séparatisme jurassien: un conflit de classe et/ou un conflit ethnique? in: *Cahiers internationaux de Sociologie*, vol. LXI, 1976, p. 234.

⁴ *ibidem*, p. 240.

⁵ GANGUILLET, Gilbert, *op. cit.* p.102.

⁶ BASSAND, Michel, *op. cit.* p. 236.

⁷ «Propagande ou réalisme sain» (article signé: Sylvain), in: *Le Jurassien*, N° 4/décembre 1953.

⁸ GANGUILLET, Gilbert, *op. cit.* p.134.

⁹ HAUSER, Claude: *Aux origines intellectuelles de la Question jurassienne*. Courrendlin, CJE, 1997, p.451.

¹⁰ WILLE, Jean: «Nous savons ce que nous avons...», in: *Le Jurassien*, N° 2/octobre 1953.

¹¹ *Le Jurassien*, N° 1/août 1953.

¹² WISARD, François: *Le Jura en question*. Lausanne, Le livre politique, 1988, p.35-36.

¹³ *Ibidem*.

¹⁴ «Le Jura a-t-il été un Etat indépendant?» (article non signé), in: *Le Jurassien*, N° 4/décembre 1953.

¹⁵ «Le séparatisme, un danger pour l'ensemble de la Suisse» (article non signé), in: *Le Jurassien*, N° 1/août 1953.

- ¹⁶ DUNARD: «Danger national !», in: *Le Jurassien*, N° 2 / octobre 1953.
- ¹⁷ GIRARDIN, Marcel: «Rétablissons les faits», in: *Le Jurassien*, N° 1 / août 1953.
- ¹⁸ ORY, Herbert: «Des fraudeurs de l'histoire», in: *Le Jurassien*, N° 1 / août 1953.
- ¹⁹ GIRARDIN, Marcel, op. cit.
- ²⁰ HUBER, Henri et MOINE, Virgile: *Où mène le séparatisme?* Saint-Imier, Imprimerie du Jura Bernois, 1958, p.
- ²¹ MEROZ, Jean-Pierre: «L'Unité jurassienne», in: *Le Jurassien*, N° 14 / novembre 1954.
- ²² WILLE, Jean: «Un problème qu'il ne sert à rien d'éluider», in: *Le Jurassien*, N° 41 / avril 1957 et N° 42 / mai 1957.
- ²³ «Qui paiera?» (article non signé) / «L'initiative séparatiste et les finances jurassiennes» (article non signé) / Prof. GASSER, Adolf: «Pas de séparatisme sans les richesses du Sud» / «Une fois encore rétablissons la vérité» (article non signé), in: *Le Jurassien*, N° 43 / juin-juillet 1957.
- ²⁴ «Branle-bas de combat, nous y voilà» (article non signé), in: *Le Jurassien*, N° 43 / juin-juillet 1957.
- ²⁵ «Et le budget?» (article non signé), in: *Le Jurassien*, N° 47 / novembre 1957.
- ²⁶ idem.
- ²⁷ idem.
- ²⁸ idem.
- ²⁹ Erg: «Encore des chiffres!», in: *Le Jurassien*, N° 52 / avril 1958 / Jil: «Qui paierait les impôts?», in: *Le Jurassien*, N° 53 / mai 1958.
- ³⁰ Erg: «Le Jura Sud et l'initiative», in: *Le Jurassien*, N° 49 / janvier 1958.
- ³¹ MEROZ, Jean-Pierre: «La grande astuce», in: *Le Jurassien*, N° 51 / mars 1958.
- ³² «L'initiative n'est qu'une manœuvre» (article non signé), in: *Le Jurassien*, N° 57 / octobre 1958.
- ³³ «Neuf mois après» (article signé: Edg), in: *Le Jurassien*, N° 58 / novembre 1958.
- ³⁴ «Désarroi chez les séparatistes» (article signé: Politicus), in: *Le Jurassien*, N° 65 / juin 1959.
- ³⁵ GANGUILLET, Gilbert, op. cit., p. 137.
- ³⁶ *Le Jurassien*, N° 67 / juillet-août 1959.
- ³⁷ «Jura Sud et Jura Nord» (article non signé), in: *Le Jurassien*, N° 69 / octobre 1959.
- ³⁸ «Sauvons la démocratie» (article signé: jil), in: *Le Jurassien*, N° 71 / décembre 1959.
- ³⁹ WILLE, Jean: «Où mènent les mauvais chemins?», in: *Le Jurassien*, N° 98 / septembre 1962 / «On ne défend pas des idées en brûlant des maisons» (article non signé), in: *Le Jurassien*, N° 106 / mai 1963.
- ⁴⁰ «Résolution», in: *Le Jurassien*, N° 109 / octobre 1963.